

**Conseil d'administration
Séance du 17 décembre 2021**

**Délibération modificative n°79-2021
Mise en vente des albums du Label CC
facturation des frais de port**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen ;
- Vu la délibération n°39-2020 du 18 décembre 2020 ;

CC est un label de musique créé par l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg au début de l'année 2020. Ce label est dédié à la scène expérimentale, noise, brutiste et déviante.

CC s'inscrit dans un programme pédagogique, en initiant les étudiants à ces productions et les sollicitant pour réaliser les pochettes d'album.

Lors de sa séance du 18 décembre 2020, il avait été décidé de pouvoir mettre en vente les albums du label au prix unitaire de 15 euros.

Il est proposé de permettre leur vente par correspondance et de facturer les frais de port en sus.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré décide que l'ésam Caen/Cherbourg pourra vendre les albums par correspondance et de refacturer les frais de port en sus.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 16

Votants : 19

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20211217-delib79-2021-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Vote : à l'unanimité des voix